



RÉGION ÎLE-DE-FRANCE · LYCÉES FRANCILIENS

Le Portail régional des Lycées pour la maintenance de vos établissements

Accords-cadres sur centrale d'achat régionale – Webinaire n°2
Contrôles techniques obligatoires & Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie



La Région met à disposition des lycées 12 accords-cadres sur centrale d'achat pour les contrôles techniques obligatoires (CTO) et contrats d'entretien (CEO/CEN). Ils seront accessibles depuis le **Portail régional des lycées**.

Aujourd'hui

- Chaque établissement désigne ses propres prestataires.
- Des pratiques et des coûts très variables d'un lycée à l'autre.
- Peu de visibilité sur les interventions.
- Une charge administrative lourde, assumée par chaque lycée individuellement.
- Une traçabilité limitée en cas de contrôle ou de litige.



A partir de fin 2026

Le Portail régional des Lycées

- Des prestations déjà mises en concurrence et contractualisées en amont par la Région (accords-cadres).
- Procédures simplifiées pour la commande.
- Planning et rapports de maintenance centralisés et accessibles via le futur Portail.
- Réserves réglementaires suivies au même endroit.
- Un point d'entrée unique, une mémoire partagée de toutes les prestations.

C'est ce dispositif que nous vous présentons aujourd'hui : la centrale d'achat régionale et les accords-cadres.



Cette vignette signale, tout au long de la présentation, les items accessibles directement sur le Portail régional des Lycées.

12 ACCORDS-CADRES

12 accords-cadres couvrent l'ensemble de vos besoins de maintenance. Chacun sera présenté lors d'un webinaire dédié à compter de la rentrée 2026.

01 CTO

Disponible

02 SSI

03 Extinction incendie

04 Courants forts

05 Courants faibles

06 Levage

07 Fermetures auto.

08 Toitures

09 Assainissement

10 Equipements sportifs

11 Espaces verts & extérieurs

12 Petits travaux multi-tech.

LE CONTENU TYPE D'UN ACCORD-CADRE



Maintenance préventive

Contrôles périodiques, entretien programmé, anticipation des défaillances



Maintenance corrective

Diagnostic des pannes, dépannage et remise en service



Prestations communes

Urgences 24/7 (≤ 2 h), formations, accompagnement contrôles & commissions

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

CCTP

Clauses techniques : description & modalités des prestations

CCAP

Clauses administratives : commande, prix, délais, pénalités

BPU

Bordereau de prix unitaire : coûts détaillés (par secteur)

L'outil MonSupport mis à disposition pour l'accompagnement à l'utilisation des accords-cadres



LE PORTAIL REGIONAL DES LYCEES, facilitation du pilotage



Le portail régional des lycées

Toutes les étapes des prestations s'y déroulent, s'y suivent et s'y archivent — pour l'établissement comme pour le titulaire.



Demandes de devis

L'établissement émet ses demandes (préventif & correctif) ; le titulaire les réceptionne directement.



Elaboration du devis

Le titulaire y dépose ses devis en cohérence avec le BPU ; l'établissement les vérifie et les valide.



Plan de maintenance & calendrier annuel

Le portail compile et tient à jour le calendrier des opérations par équipement et par accord-cadre : périodicités réglementaires, échéances et rappels automatiques avant chaque intervention.



Rapports d'intervention

Dépôt selon les délais et règles de nommage du CCTP, puis archivage centralisé.



Inventaire des équipements

Fichier exploitable tenu à jour par le titulaire après chaque intervention.



Documents & traçabilité

Attestations de levée de réserves, plan de prévention, bordereaux de suivi des déchets.



Portail régional
des Lycées

LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Notre mission : Créée en 2019 par la Région Île-de-France, la centrale d'achat est née de la volonté de mutualiser les achats publics afin de simplifier les procédures, sécuriser les marchés et permettre aux acteurs publics franciliens de bénéficier de conditions d'achat optimisées

OBJECTIF DE LA DEMARCHE



Gagner du temps



Sécuriser les achats



Simplifier les démarches



Offres larges et variées



Accompagnement



Prix d'achat de la Région

La centrale d'achat en quelques chiffres

Créée en 2019

Plus de 1 000 adhérents

30 marchés actifs

60 fournisseurs

*Lycées adhérents :
434 sur 477*

Quelques exemples de marchés :

- ✓ Plateaux de self
- ✓ Mobilier scolaire
- ✓ Solution d'impression
- ✓ Papeterie





Portail régional des Lycées

I. CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (CTO)



1. DEFINITION DES CONTRÔLES TECHNIQUES OBLIGATOIRES



DÉFINITION

Vérification périodique imposée par la réglementation, destinée à s'assurer de la conformité des installations et équipements. Le contrôle est obligatoirement réalisé par un **bureau de contrôle agréé et indépendant**, qui atteste de l'état réel de l'ouvrage au regard des exigences en vigueur.



QUI LES IMPOSE ?

- La réglementation française et européenne, notamment le **Code de la construction et de l'habitation (CCH)**, le **Code du travail** et le **règlement de sécurité incendie** relatif aux établissements recevant du public (ERP).
- La fréquence des contrôles est fixée par la loi : le lycée n'a pas à la définir lui-même.
- Le contrôle est réalisé par un bureau de contrôle agréé et indépendant, sélectionné par la Région (accord-cadre CTO).



POURQUOI SONT-ILS IMPOSÉS AUX LYCÉES ?

- Un lycée est un **Établissement Recevant du Public (ERP)**, art. R.123-2 du Code de la construction et de l'habitation.
- Le **chef d'établissement** est garant de la sécurité des personnes et de la conformité des bâtiments.
- Objectif : protéger usagers et personnels, et prévenir les risques (incendie, électriques, mécaniques...).
- Les documents seront à fournir à la **commission de sécurité**
- En cas de sinistre ou de défaut d'entretien, la responsabilité de l'exploitant peut être engagée.

À retenir — pour un lycée (ERP), le CTO est une **obligation légale, pas une option** : sa réalisation conditionne le maintien en exploitation des installations.

2. DOMAINES TECHNIQUES CONCERNÉS

N°	DOMAINE DE CONTRÔLE	PÉRIODICITÉ
01	Installations électriques	Annuelle et quadriennale
02	Installations contre la foudre	Annuelle/biennale et quadriennale
03	Ascenseurs, monte-charge et EPMR	Annuelle et quinquennale
04	Appareils de levage (nacelles, PEMP, potences)	Semestrielle
05	Moyens de secours / lutte incendie	Annuelle
06	Systèmes de sécurité incendie (cat. A ou B)	Triennale
07	Désenfumage (asservi à un SSI cat. A ou B)	Triennale
08	Extinction automatique eau (sprinkler)	Triennale
09	Ouvertures automatiques	Semestrielle
10	Appareils et installations gaz combustibles	Annuelle
11	Efficacité énergétique des chaudières	Triennale

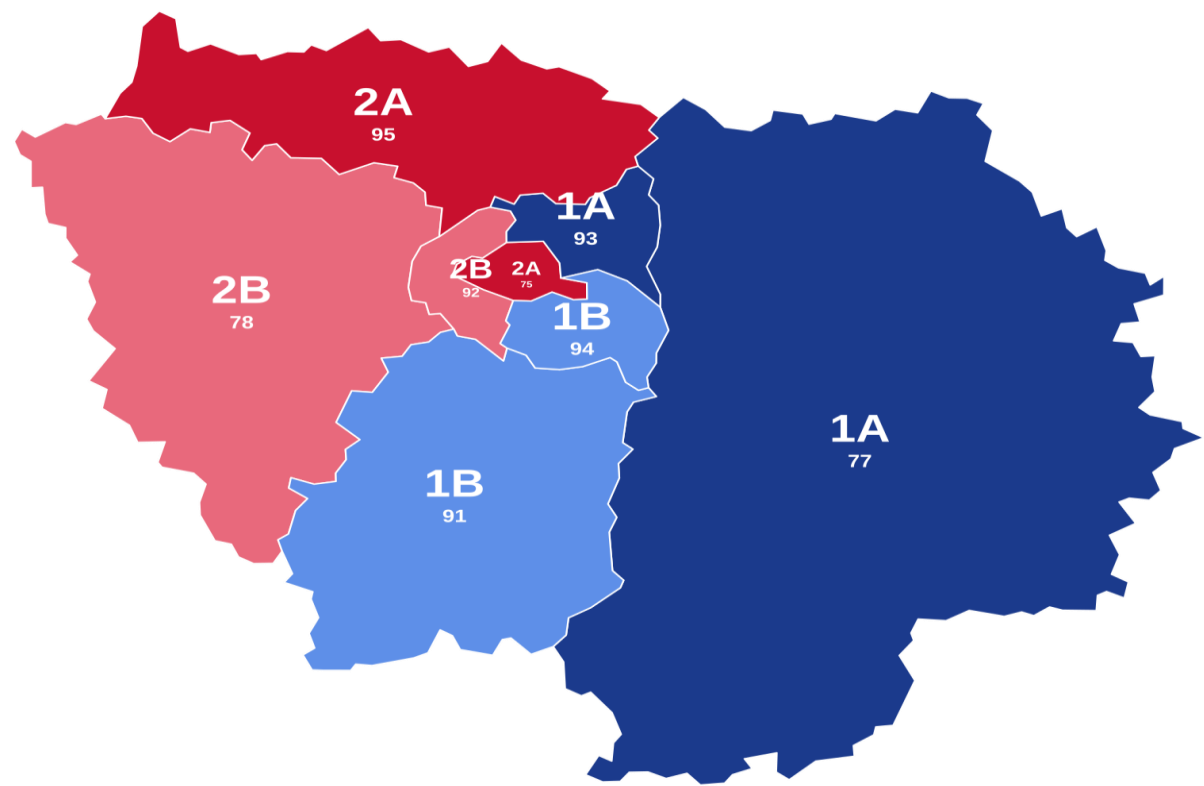
N°	DOMAINE DE CONTRÔLE	PÉRIODICITÉ
12	Installations climatiques / thermodynamiques	Quinquennale
13	Équipements sous pression	Plan d'inspection / 10 ans
14	Aération et assainissement des locaux de travail	Annuelle
15	Disconnecteurs	Annuelle
16	Lignes de vie et points d'ancrage	Annuelle et quinquennale
17	Équipements de protection individuelle (EPI)	Annuelle
18	Continuité des communications radioélectriques	Triennale
19	Équipements sportifs	Annuelle
20	Ouvrages d'éclairage public (mécanique)	Quinquennale
21	Charge calorifique en IGH	Quinquennale
22	ICPE – Cuves à hydrocarbures	5 à 10 ans



Portail régional
des Lycées

3. LOTS & SECTEURS GEOGRAPHIQUES

L'accord-cadre est découpé en 2 lots (**Est / Ouest**), eux-mêmes subdivisés en 2 secteurs géographiques. Ainsi, selon votre département, votre prestataire peut être différent d'un autre lycée. Vérifiez toujours votre secteur avant de lancer une demande de devis. Possibilité de faire appel à d'autres prestataires en cas de défaillance avérée.



LOT 1 - EST

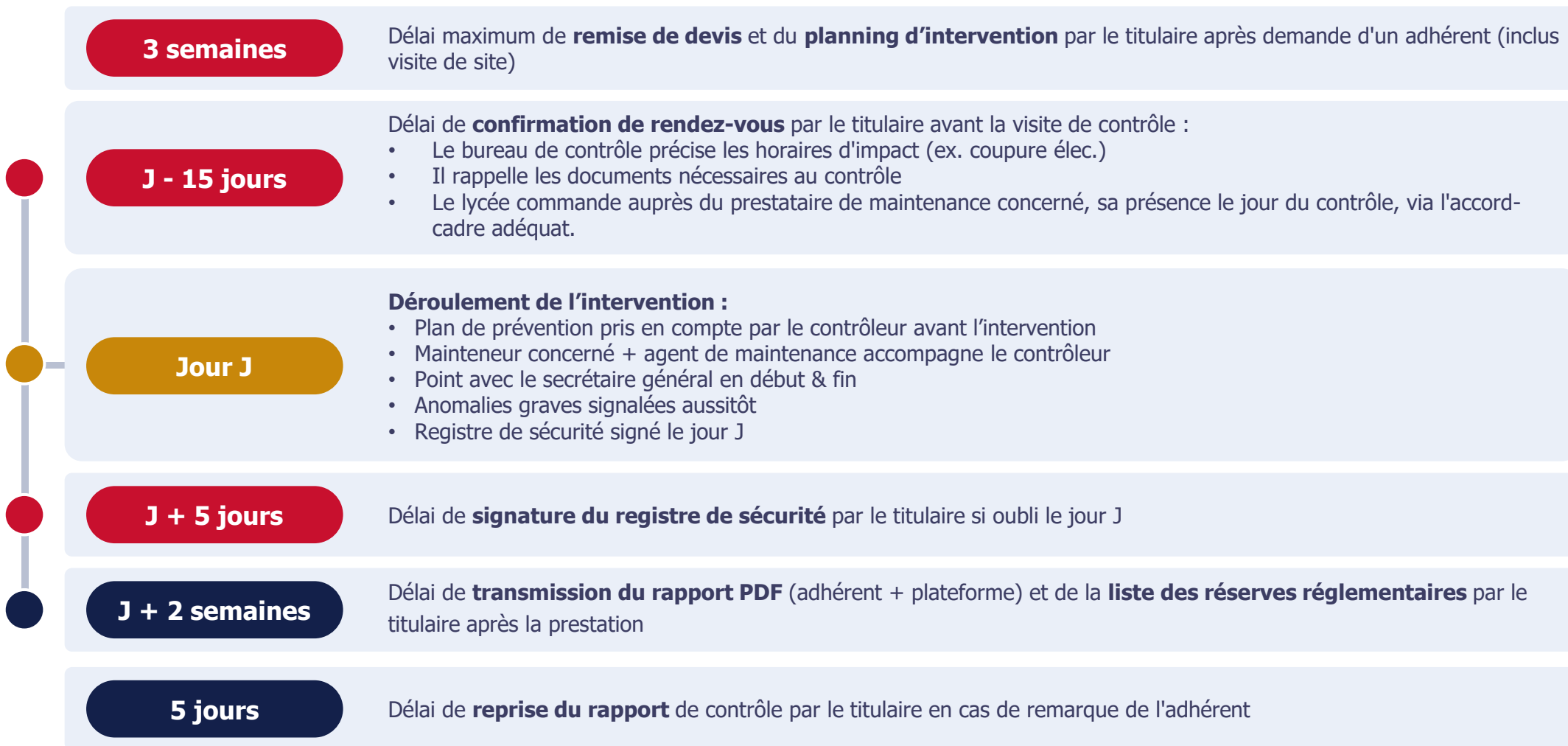
-  **Secteur 1A · Dép. 77 + 93**
Seine-et-Marne · Seine-Saint-Denis **APAVE**
-  **Secteur 1B · Dép. 91 + 94**
Essonne · Val-de-Marne **BUREAU VERITAS**

LOT 2 - OUEST

-  **Secteur 2A · Dép. 75 + 95**
Paris · Val-d'Oise **BUREAU VERITAS**
-  **Secteur 2B · Dép. 78 + 92**
Yvelines · Hauts-de-Seine **APAVE**

4. LES MODALITES D'EXECUTION

À chaque étape d'une prestation, l'accord-cadre impose au titulaire un délai précis : autant de repères qui garantissent réactivité et sécurité juridique.



5. LES RÉSERVES RÉGLEMENTAIRES

Après chaque contrôle, le bureau de contrôle transmet, sous **2 semaines**, un rapport PDF et un export Excel des réserves réglementaires constatées lors du contrôle.

Réserve réglementaire - Non-conformité d'une installation ou d'un équipement à une règle technique obligatoire

On parle de **réserve réglementaire** — et non de simple observation — dès lors qu'un texte réglementaire est expressément visé. Elle impose une mise en conformité dans un délai fixé et engage la responsabilité de l'établissement si elle n'est pas levée.

LES 4 AVIS POSSIBLES DU BUREAU DE CONTRÔLE

S — Satisfaisant



Équipement conforme

NS — Non satisfaisant



Réserve à lever

NV — Non vérifié



Raisons d'exploitation

NA — Non accessible



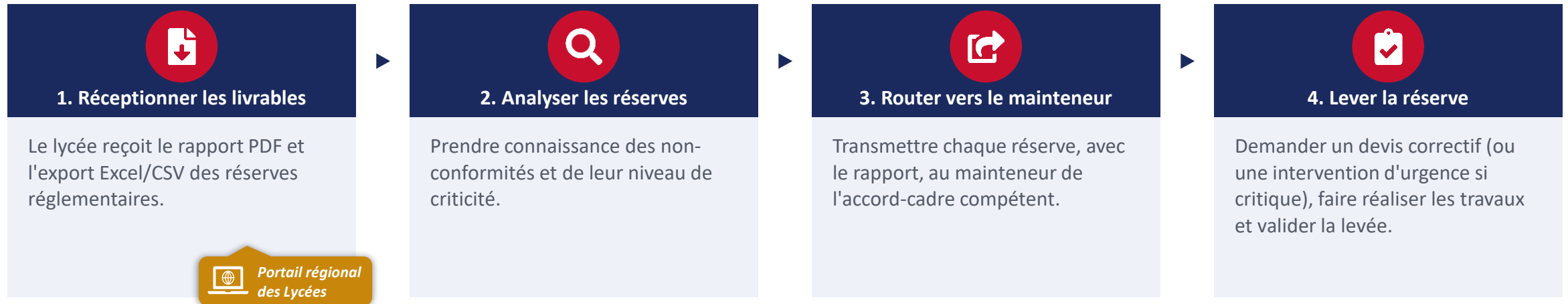
Inaccessibilité



Changement d'interlocuteur — le bureau de contrôle **identifie les non-conformités mais ne les traite pas**. C'est au lycée de mobiliser le **mainteneur compétent** — par exemple via l'accord-cadre du domaine concerné — pour les lever.
ex. Sécurité incendie → AC SSI · Électricité → AC Courants forts · Ascenseurs & levage → AC Levage...

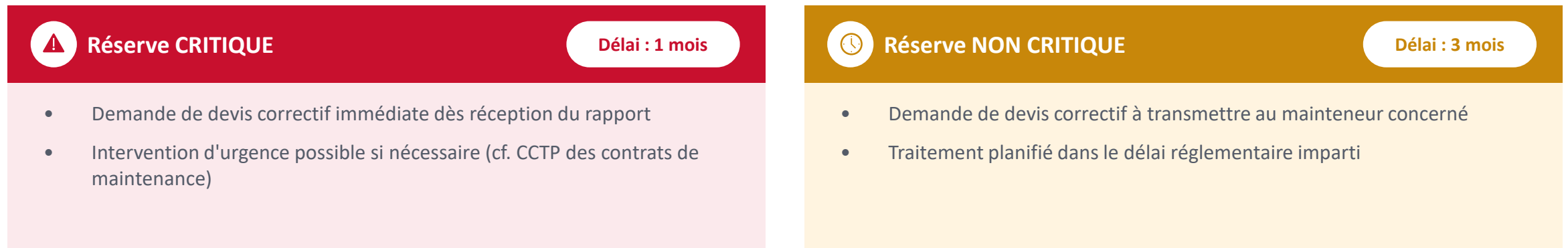
5. LES RÉSERVES RÉGLEMENTAIRES

LE PROCESSUS DE LEVÉE DE RÉSERVES EN 4 ÉTAPES



LES DÉLAIS DE LEVÉE DE RÉSERVES SELON LA CRITICITÉ

Ces délais s'appliquent au **mainteneur concerné par le domaine du contrôle** et courent à compter de la réception du rapport de contrôle.



EN CONCLUSION

Un dispositif centralisé, des ressources pour vous guider

Le dispositif CTO s'appuie sur un portail centralisé et des ressources pédagogiques pour sécuriser vos contrôles réglementaires.

À RETENIR



- Le **Portail régional des lycées** centralise vos documents réglementaires : rapports de contrôle et exports des réserves.
- Une centralisation qui facilite la préparation des **commissions de sécurité**.

POUR VOUS ACCOMPAGNER

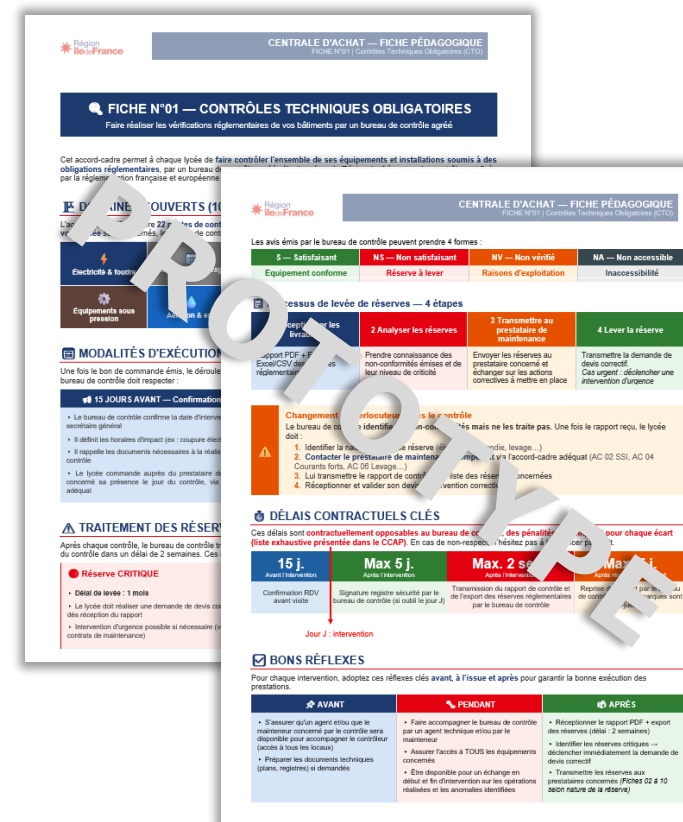


- Des **fiches pratiques** récapitulent les éléments clés de l'accord-cadre : domaines couverts, modalités d'exécution, traitement des réserves, délais clés et bons réflexes.
- Pour aller plus loin : le webinaire d'introduction aux accords-cadres et le guide de maintenance.



VOS QUESTIONS

- MonSupport (ticketing) et une FAQ dédiés répondront à vos questions spécifiques.



QUESTIONS & REPONSES

